

Journée régionale Centre - Val de Loire des animateurs 19 décembre 2017

Aires d'Alimentation de Captages et Bassins Versants Pollutions diffuses

Aménagement du territoire / Gestion foncière

I - Objectif de l'atelier :

L'objectif de cet atelier était d'identifier les stratégies foncières mobilisables par une collectivité, et les freins et leviers à leur mise en place.

II- Synthèse de l'atelier :

Difficultés à la mise en place d'occupations du sol favorables à la qualité de l'eau

Les participants soulignent que la mise en place de l'éco-pâturage fonctionne dans des milieux naturels ou peu anthropisés. Dans des contextes de grandes cultures, la valeur des terres rend cette solution moins évidente. De plus, les débouchés pour la valorisation fourragère ne sont pas évidents dans une région de grandes cultures.

La solution d'acquisition foncière est difficile en contexte de grandes cultures, où la valeur des terres est importante. De plus, les gestionnaires sont en général informés tardivement des transactions, ce qui ne leur permet pas d'acquérir des terres dans un objectif de préservation de la ressource en eau.

Comment mettre en place une stratégie foncière réussie ?

Un maître mot apparaît pour mettre en place une stratégie foncière réussie : l'Anticipation. Un portage politique pérenne est nécessaire. La stratégie foncière doit être anticipée et être inscrite dans le contrat territorial afin de bénéficier d'aides lorsque l'opération se réalisera. Il faut également que la collectivité puisse anticiper les coûts, élevés.

Les enjeux doivent être bien identifiés. La collectivité doit se fixer des objectifs atteignables sur plusieurs années et définir précisément l'usage qu'elle compte faire des parcelles acquises.

Le partenariat, l'animation et la transversalité sont importants. Il faut pouvoir mobiliser toutes les compétences des différents services d'une collectivité et s'entourer des spécialistes du domaine. La composition des COPIL est à anticiper. Un comité technique "gestion foncière" peut être créé, et la SAFER et/ou des notaires peuvent y être utilement associés...



Des outils complémentaires existent...

Les participants rappellent que l'acquisition foncière n'est qu'un outil de gestion parmi d'autres.

Des échanges fonciers sont possibles. La collectivité peut décider de se constituer une réserve foncière dans cet objectif.

Sur les parcelles à enjeux pour la qualité de l'eau, le principal outil existant est la mise en place d'un bail environnemental. Il faut alors s'assurer que les conditions du bail sont respectées.

La sensibilisation des collectivités porteuses de contrats territoriaux ou d'AAC en amont sur la gestion foncière est importante. Des réunions d'information pourraient utilement être mises en place.

Afin de réduire les coûts de production, et aider au maintien de l'élevage, un pâturage des couverts végétaux interculturels, ou des bandes enherbées, peut être envisagé.

III- Les interventions introductives au débat

Cet atelier a été dédoublé en deux ateliers d'une dizaine de personnes chacun afin de faciliter les échanges. Au préalable aux échanges de chaque atelier, un intervenant spécifique est intervenu pour présenter son expérience (voir les supports de présentation).

La SAFER est intervenue à propos de son expérience sur les captages de Vert-en-Drouais (28). La collectivité a pu acquérir 37ha à proximité des captages avec l'objectif d'y développer une agriculture biologique.

Le bureau d'études Biotopie et l'animateur du Contrat Global Essonne Amont sont intervenus sur une expérience d'éco-pâturage. L'objectif de cette démarche est la pérennisation de la gestion de milieux naturels tels que les pelouses calcicoles, tout en tendant vers un projet autonome financièrement.

